



Conditions et pièges de la participation des habitants

Note de travail de Bral vzw

Décembre 2005

modifié en juillet 2006

- **Le piège du populisme**

Nous pensons que les autorités ne doivent pas seulement écouter les riverains et les usagers ; elles doivent également oser défendre une vision lors d'une concertation ouverte avec eux. L'expertise et les arguments méritent une place centrale dans cette concertation.

- **L'écueil du "grand silence"**

Les gens veulent savoir ce qui arrive aux propositions qu'ils ont faites au cours du processus de participation. Il est très frustrant de ne pas en entendre parler par la suite. Un feedback est nécessaire. Ce retour peut prendre différentes directions. Les élus ont le dernier mot. Ils organisent et contrôlent le processus délibératif. Ils prennent la décision s'il n'y a pas de consensus. Ils peuvent donc également s'écarter de ces avis dans des cas exceptionnels. Tant qu'ils sont clairs à ce sujet. Tant qu'ils expliquent bien pourquoi ils ignorent une proposition. La démocratie délibérative ne doit pas se réduire à un lieu de bavardages après quoi les élus agissent juste à leur guise.

- **L'écueil des "décisions inconnues"**

Très souvent, nous constatons que les autorités ont déjà pris des décisions sur lesquelles elles ne veulent pas revenir. Et souvent "oublient" de les mettre ouvertement sur table au début du processus de participation. Elles espèrent bien sûr que les propositions des riverains iront dans le même sens que les leurs. Et elles ont peur d'offenser les riverains si elles disent explicitement que tout n'est pas possible ou réalisable. À moins qu'elles n'aient peur de mettre les riverains sur des "mauvaises" idées. Mais taire des décisions est à peu près la pire chose à faire. Le risque que cela émerge au cours du processus de participation est beaucoup trop grand. Et alors les riverains se sentent généralement floués. "*Ils nous demandent notre avis, mais en fait tout est déjà fixé !*" il est donc essentiel d'annoncer à l'avance la marge de manœuvre de la participation.

- **Le piège des «toute boites»**

La démocratie participative ne se fera pas d'elle-même. Beaucoup de gens ont besoin d'un coup de pouce pour participer à la gestion publique. Le seuil de participation doit être aussi bas que possible. Un dossier de porte à porte ne suffit pas pour convaincre de nombreuses personnes, en particulier les personnes socialement faibles.

Les 'experts en participation' peuvent également appliquer des techniques pour atteindre ces personnes. Ce qui signifie que les autorités doivent investir dans l'expertise.

- **Le piège de "se sentir bien"**

Ne vous précipitez pas aveuglément dans un processus de participation. Mettez-vous à l'avance d'accord sur des règles du jeu claires. Assurez-vous que tous les riverains les connaissent. Si vous choisissez les règles à mi-chemin, il y a de grandes chances que vous les adaptiez au problème qui se pose à ce moment-là. Vous êtes alors juge et partie en même temps. Vous risquez d'avoir beaucoup d'opposition et de susciter des frustrations auprès des riverains qui doivent se conformer à ces règles.

- **L'écueil du "béton armé"**

Nous ne devons pas non plus tomber dans le contraire. Vous ne devez pas être trop rigide sur la participation. Des règles du jeu sont importantes mais une approche ou une méthodologie ne sont pas sacro-saints. Évaluez constamment ce que vous faites et ses conséquences et, si nécessaire, ajustez votre approche au cours du processus. Recherchez le bon équilibre : suffisamment de flexibilité pour trouver de nouvelles voies de participation mais tout de même quelques règles couchées sur papier qui établissent clairement les limites de la concertation.

- **L'écueil du « maillet de la présidence »**

Celui qui mène un débat a du pouvoir. Il ou elle donne la parole, la reprend, résume les positions et fournit parfois aussi des réponses. Parce que de nos jours, la confiance entre les gouvernants et les gouvernés est assez faible, un animateur ou président neutre n'est pas un luxe. Quelqu'un qui n'a pas d'intérêts à défendre dans le débat peut bien plus facilement transcender les contradictions et créer un climat constructif.

- **Le piège du rapport**

Le rapporteur a également le pouvoir. Que cela vous plaise ou non, en tant que rapporteur, vous sélectionnez les idées qui seront conservées pour la mémoire et celles que vous classez verticalement. Afin de ne pas être la seule personne à sélectionner, il est important de soumettre ensuite votre rapport aux personnes présentes pour approbation. Peut-être le ferez-vous lors de la réunion qui suit. Sinon, vous pouvez le diffuser par autant de canaux que possible afin de donner à chacun la possibilité d'y réagir dans un certain délai.

- **L'écueil de "la sauce participative"**

Souvent, un projet est la source de beaucoup d'enjeux. Beaucoup de gens ont quelque chose à défendre dans un processus de participation. Ce n'est pas mauvais en soi car à partir d'une multitude d'intérêts privés nous pouvons construire l'intérêt public. Mais si vous ne gérez pas un tel processus correctement, les choses risquent de mal tourner, les esprits de s'échauffer. Combien de fois ne voyons-nous pas que les auditions se terminent en un demi-cauchemar pour le mandataire ou échevin à la tribune ? Parce qu'ils considèrent la participation comme quelque chose qu'ils ajoutent rapidement, entre la soupe et les patates. Ça ne marche pas comme ça. Organiser la participation est un métier. L'expertise est nécessaire pour orienter un tel processus dans la bonne direction.

- **L'écueil du "Cirque du second mandat"**

Nous frémissons à l'idée de conseils de quartier avec des membres élus par le quartier et qui parlent prétendument au nom de ce quartier. En faisant cela, nous ne faisons que reproduire un mini-conseil

communal. Mais comment un riverain doit-il évaluer lequel parmi ses voisins représente au mieux ses intérêts ? Ce voisin n'a pas de programme avec lequel il ou elle se présente.

- **Le piège du "volontaire chinois"**

Dans certains cas, l'autorité publique souhaite faire elle-même ce choix. Afin de «veiller à qualité de la discussion», elle met en avant un nombre maximum de participants et ensuite elle détermine elle-même qui seront les heureux pouvant participer ou non. Mais sur base de quels critères est-elle diablement censée faire cette sélection ? Quel habitant est OK et lequel est moins précieux ? Souvent, l'autorité ne va pas plus loin que le constat suivant : il/elle doit être riverain et doit respecter la démocratie. Mais il y a beaucoup de chance que ce soit le cas de tous les candidats et alors quoi ?

- **Le piège de la représentativité**

L'objectif de la démocratie délibérative n'est pas la représentativité. Il s'agit seulement de donner la possibilité de participer à ceux qui le souhaitent. La recherche de représentativité comporte même un danger : elle donne l'impression que les résidents et les usagers du quartier qui participent représentent celui-ci. Ce n'est pas le cas. Sauf si un groupe de personnes a en fait donné à quelqu'un le mandat de partager une vision commune à défendre, les personnes parlent en leur nom propre dans le processus de démocratie délibérative. Pour nous, l'essence-même de la démocratie délibérative réside dans la concertation directe entre l'autorité publique et les habitants / usagers, sans la médiation de soi-disant représentants. Quiconque le souhaite aura alors la possibilité de participer à la concertation.

- **L'écueil des "casquettes invisibles"**

Mais au fait, quel est le but de la participation ? Tout de même de donner la parole aux personnes qui, autrement, n'ont que peu ou pas d'influence sur les décisions, non ? Mais qu'est-ce qui se passe-t-il en réalité ? Les conseillers locaux écument souvent amplement les réunions des riverains. Et parfois, vous trouverez également d'autres personnes qui ne sont pas spécialement exclues du processus décisionnel, comme les cabinetards. Prennent-ils alors le micro à la place des riverains ?

Quelquefois. Et cela ne devrait pas être. Ces gens-là disposent d'autres canaux pour exprimer leurs opinions. Nous attendons de leur part une certaine retenue lors des réunions de riverains. Cela signifie que nous ne les excluons pas d'office. C'est d'ailleurs pour eux une excellente occasion de nouer des contacts avec d'autres résidents actifs de leur commune. Il est difficile de leur refuser ce droit. Mais ils/elles devraient au moins honnêtement annoncer quelles casquettes ils portent. Et de grâce, ne les laissez pas monopoliser la parole.

- **Le piège de la "réunionite"**

Pour éviter que la démocratie délibérative ne se transforme en une nouvelle oligarchie il est évidemment important d'encourager le plus de personnes possible à participer. Cela nécessite de la créativité. Tout le monde ne se voit pas participer à des réunions. La concertation directe doit être complétée par des forums de discussion plus proches des gens. Les experts en participation doivent aller vers les gens, dans la rue ou dans les associations où ils se rencontrent.

- **L'écueil de "l'airbag"**

Les associations sont une ressource précieuse pour organiser la démocratie délibérative. Mais pas plus que cela : elles ne sont pas les représentants du "peuple". On ne peut pas leur autoriser à parler au nom de leur public, à moins qu'elles n'aient discuté de leurs positions avec leur public au préalable.